



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000114

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 - Culture

Investissement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-fonction 31 – Culture

Programme HP311-001 « Aménagement des structures d'accueil »

Action « Conservatoires et écoles de musique contrôlées »

L'action « Conservatoires et écoles de musique contrôlées » est abondée de 1,5M€ en autorisations de programme.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme « bouclier sécuritaire ».

Exposé des motifs :

Les conservatoires et écoles de musiques maillent notre territoire culturel comme peu d'autres de structures en permettant une démocratisation, dès le plus jeune âge, de l'accès aux pratiques culturelles et artistiques dont la Région doit être pleinement actrice.

Ces mêmes structures connaissent parallèlement de singulières difficultés financières ; la vétusté de nombre d'entre elles devrait d'ailleurs alarmer notre institution.

C'est la raison pour laquelle nous proposons d'abonder son enveloppe de manière à ce que les travaux nécessaires puissent être engagés.

Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016****Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016****AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 - Culture**Investissement**

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-fonction 31 – Culture

Programme HP312-002 « équipements culturels de diffusion et de création »

Le programme « équipements culturels de diffusion et de création » est abondé de 12,570M€ en autorisations de programme et de 0,900M€ en crédits de paiements

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs :

Les équipements culturels de diffusion et de création sont aussi un maillon essentiel de la vie culturelle et artistique sur le territoire francilien. Ils permettent au plus grand nombre d'accéder aux pratiques culturelles et d'aller à la rencontre de formes artistiques nouvelles ou dont ils pourraient se sentir exclus.

L'aide de la région est d'autant plus importante que la baisse générale des dotations publiques laisse très peu de marge de manœuvre à ces structures qui font les frais des difficultés à monter des financements croisés avec les autres collectivités locales, voire l'Etat. Se désengager de ce type d'investissement renverrait un message très négatif de notre institution qui a toujours su être aux côtés ces acteurs culturels.

La Région devrait se prévaloir d'une politique ambitieuse sur les questions culturelles et en particulier sur le champ des arts du spectacle. Or une telle réduction budgétaire, au contraire des différentes promesses de campagne ou annonces à la presse, traduit le mépris de l'exécutif actuel pour un secteur en grande difficulté financière.

Les besoins de ces structures en terme de rénovation ou de mise aux normes sont très importantes et ne peuvent en aucun cas souffrir d'une réduction aussi drastique (60%). C'est la raison pour laquelle nous souhaitons réabonder cette ligne au regard de la somme inscrite au BP 2015, ainsi déclinée :

- action « Ateliers d'artistes » : 0,200 M€ en AE et 5,439M€ en CP
- action « Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » : 13,912M€ en AE et 10,550M€ en CP
- action « Philharmonie de Paris Aide aux lieux de fabrique » : 0,640M€ en CP
- action « Aide aux lieux de fabrique » : 2,700M€ en AE et 1,300M€ en CP



Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000116

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 - Culture

Investissement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-fonction 31 – Culture

Programme HP312-007 « Soutien à la création et à la diffusion numériques »

Action « Aide à l'équipement des radios et télévisions locales franciliennes »

L'action « Aide à l'équipement des radios et télévisions locales franciliennes » est abondée de 0,050M€ en autorisations de programme et de 0,040M€ en crédits de paiements

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme « bouclier sécuritaire ».

Exposé des motifs :

Les radios et les télévisions locales sont un appui central au développement de la démocratie locale et de la participation citoyenne. C'est un outil dont la Région ne peut se passer.

Ce sont par ailleurs des actrices incontournables du tissu associatif largement mis à mal sur l'ensemble des annexes présentées par l'exécutif. Pourvoyeuses d'emplois locaux non délocalisables, cette suppression aura de sérieuses conséquences sur leur survie, et ce d'autant plus que l'enveloppe qui leur est dédiée dans le cadre de la vie associative est en forte baisse.

Céline MALAÏS



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000117

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 - Culture

Investissement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-fonction 31 – Culture

Programme HP312-007 « Actions en faveur du livre et de la lecture »

Action « Construction et aménagement de médiathèques »

L'action « Construction et aménagement de médiathèques » est abondée de 5,450M€ en autorisations de programme

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme « bouclier sécuritaire ».

Exposé des motifs :

Dans l'annexe 9, il est précisé que le rapport de l'inspection générale des Bibliothèques récemment remis « souligne le rôle déterminant des aides financières du conseil régional aux côtés de celle de l'Etat.

Partant de ce constat que le groupe partage, il est incompréhensible que la dotation au BP 2016 soit si faible (baisse de -70%).

Les médiathèques sont la première porte d'entrée à la culture et aux arts et figurent en tête des équipements culturels les plus fréquentés par les français. Elles constituent une offre de service public essentielle à l'animation sociale et culturelle sur l'ensemble des territoires, ruraux et urbains, même si son maillage pourrait être plus fin encore afin de répondre à l'ensemble des franciliens.

Le travail à engager sur ce secteur, surtout en terme d'investissement, est encore trop important pour souffrir d'une telle coupe sombre

Céline MALAISE

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000118

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 - Culture

Fonctionnement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-fonction 31 – Culture

Programme HP312-005 « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue »

Action « Soutien au spectacle vivant »

L'action « Soutien au spectacle vivant » est abondée de 1,037M€ en autorisations d'engagement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

Si l'ensemble de ce secteur (musiques actuelles, aides aux manifestations...) est affecté par une baisse budgétaire, la réduction devient drastique sur les arts de la rue et de la piste qui voit leur dispositif baisser de près de 40%. Il en va ainsi du sens même du dispositif qui perd ainsi toute sa « capacité à préserver et à développer le vivier des compagnies et artistes franciliens, de renforcer leur travail et leur présences sur le territoire », comme le rappelle très justement l'annexe dans sa présentation détaillée.

Pour le groupe Front de gauche, cette analyse appelle à une sanctuarisation de son enveloppe et non le contraire.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000119 .

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 - Culture

Fonctionnement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-fonction 31 – Culture

Programme HP312-005 « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue »

Action « Développement de la permanence artistique »

L'action « Développement de la permanence artistique » est abondée de 1,819M€ en autorisations d'engagement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

A travers les PAC, la région a su répondre à un besoin réel et même urgent lors de sa mise en place de consolider les masses salariales des structures artistiques et culturelles.

Face à la baisse des dotations publiques et aux difficultés de créer de nouveaux partenariats, ce dispositif est devenu indispensable à l'économie de ces structures et devrait même, aux yeux du groupe Front de gauche, être élargi.

Il ne peut, quoi qu'il en soit être réduit sans une évaluation sérieuse d'ailleurs prévue dans le dispositif.

Céline MALAISÉ

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000120

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 - Culture

Fonctionnement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-fonction 31 – Culture

Programme HP312-008 « Aide au livre et à la lecture »

Action « Aide à la lecture publique et à la création littéraire »

L'action « Aide à la lecture publique et à la création littéraire de la permanence artistique » est abondée de 0,423M€ en autorisations d'engagement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

Les librairies indépendantes, où qu'elle se situent, portent à la fois un rôle culturel indispensable dans les territoires et le poids d'une économie bancale. Il est extrêmement difficile de faire la balance entre les deux et c'est là que l'intervention publique a toute sa légitimité pour que les librairies survivent. Ce dispositif se conjuguera avec la nouvelle aide à l'installation, mais cette dernière ne pourra s'y substituer, ne serait-ce qu'en terme financier puisque l'enveloppe affectée à la nouvelle aide ne représente que le tiers de celle-ci.

De la même manière, le secteur de l'édition et des revues dont la Île de France peut se féliciter de sa richesse et de sa créativité sont très fragiles et nécessitent un soutien actif des pouvoirs publics si l'on souhaite que cette exception française continue de perdurer.

C'est la raison pour laquelle notre groupe souhaite augmenter cette enveloppe.

Céline MALAÏSÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000121

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 - Culture

Fonctionnement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-fonction 31 – Culture

Programme HP312-009 « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel »

Le programme « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel » est abondé de 2,607M€ en autorisations d'engagement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

Les répercussions économiques du secteur cinématographique et audiovisuel sur notre territoire sont essentielles pour le dynamisme de notre territoire. Il est en effet pourvoyeur de dizaines de milliers d'emplois qui doivent rester des emplois locaux et non-délocalisables afin d'éviter le recours aux travailleurs détachés rendus possible par Bruxelles. A ce titre, entre autre, le rôle de la commission du film, qui perd pourtant 40% de sa dotation, est indispensable.

Si le groupe Front de gauche ne revient pas sur le choix du nouvel exécutif de transférer une partie conséquente du fonds de soutien cinéma et audiovisuel du fonctionnement vers l'investissement, il ne lui aura néanmoins pas échappé que plus 1,3M a été supprimé. Or c'est près de 10% de l'enveloppe initiale de ce fonds qui a pour double objectif de préserver la diversité de la création et de lutter pour la localisation des tournages et de la fabrication des productions en Ile-de-France.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que les aides en post-production permettent aux petites productions de porter à terme des projets qui ont souvent été difficile à monter.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de répartir programme de la manière suivante

- action «Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle» : 2,612M€ en AE
- action «Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma » : 1,515M€ en AE
- action «Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle » : 6,4M€ en AE
- action «Aide après réalisation » : 1M€ en AE

Céline MALAÏS

Groupe FRONT DE GAUCHE

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85



Conseil régional

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000122

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 - Culture

Fonctionnement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-fonction 31 – Culture

Programme HP312-013 « Soutien culturel pluridisciplinaire »

« Soutien aux fabriques d'art et de culture »

L'action « Soutien aux fabriques d'art et de culture » est abondée de 0,581M€ en autorisations d'engagement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

Avec les fabriques de la culture, la région a su créer un dispositif innovant sachant répondre aux nouvelles pratiques artistiques et culturelles, aux logiques développées par des lieux alternatifs riches de leurs expériences et leur foisonnement.

Un rapport d'étape avait d'ailleurs prouvé, tel que le très bon taux d'exécution, la pertinence de ce dispositif tant au regard des attentes des acteurs-trices de ce secteur que des usagers mais aussi du champ des possibles qu'ouvrait aux projets et aux structures l'intégration, même furtive, dans un lieu de fabrique.

Céline MALAISE